LE MODE D'EMPLOI DU COOPÉRATEUR





Pour nous contacter

- Mobile : **06 45 86 70 64**
- Fixe : **05 59 70 59 20**
- Facturation : **05 59 44 20 87**
- Fax : **05 59 64 93 79**

ou par le net

email : **professionnelsadomicile@gmail.com**
site : **www.professionnelsadomicile.net**
www.jardiniers-professionnels.fr
réseau : **www.facebook.com/JardiniersPros**

Adresse postale :
COOPÉRATIVE PROFESSIONNELS À DOMICILE
BP 68479
Impasse Atchinetche
ZI Les Pontots
64184 BAYONNE CEDEX



Siège social :
ZA CHIKITOY - 46 bis, route d'Aritxague - 64600 ANGLET
Déclaration Ministère de l'Économie SAP/504019498
Coopérative SAS capital minimum de 13 470 €
RCS BAYONNE 504019498



Le devis

1 Le carnet devis / bons d'intervention

Après avoir décidé avec votre client des travaux d'entretien à réaliser, de la durée et du tarif de la prestation, vous pouvez sortir votre carnet à souche et établir le devis.

2 Les indications :

- le nom du client et son adresse de facturation.
- la date du devis
- le lieu de l'intervention
- mettez votre tampon professionnel dans la case intervenant.

3 Complétez le détail des prestations à réaliser

en expliquant bien au client ce que vous allez faire (vous pouvez vous aider des activités indiqués sur la couverture du carnet devis / bons d'intervention ou sur le livret d'accueil du Coopérateur).

4 Indiquez votre prix forfaitaire

Chez le client, vous réalisez votre devis habituel,

A) Vous êtes assujetti à la TVA

exemple : vous souhaitez encaisser **100 €,**
vous les majorez en multipliant par 1,12* = 112 €
que vous facturez à votre client.

*cela couvre les frais de fonctionnement de la Coopérative

B) Vous êtes en micro-entreprise

exemple : vous souhaitez encaisser **100 €,**
vous les majorez en multipliant par 1,30* = 130 €
que vous facturez à votre client.

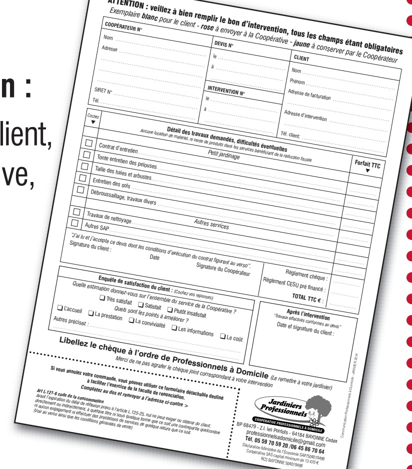
*cela couvre les frais de fonctionnement de la Coopérative et les 20 % de TVA.

5 Vous signez ce devis

et vous demandez au client d'apposer la mention "**bon pour accord**" ainsi que sa signature.
Après acceptation du devis par le client, vous lui remettez le feuillet blanc.

6 Votre carnet devis / bons d'intervention :

- Le feuillet blanc pour le client,
- Le rose pour la Coopérative,
- Le jaune pour vous.



ATTENTION : veillez à bien remplir le bon d'intervention, tous les champs étant obligatoires
Exemplaire ***blanc*** *pour le client -* ***rose*** *à envoyer à la Coopérative -* ***jaune*** *à conserver par le Coopérateur*

COOPÉRATEUR N°
Nom ....
Adresse ....
SIRET N° ....
Tél. ....

DEVIS N°
le ....
à ....

INTERVENTION N°
le ....
à ....

CLIENT
Nom ....
Prénom ....
Adresse de facturation ....
Adresse d'intervention ....
Tél. client: ....

Cochez ▼	Détail des travaux demandés, difficultés éventuelles *Aucune location de matériel, ni vente de produits dans les services bénéficiant de la réduction fiscale*	Forfait TTC ▼
	Petit jardinage	
☐	Contrat d'entretien	
☐	Tonte entretien des pelouses	....
☐	Taille des haies et arbustes	....
☐	Entretien des sols	....
☐	Débroussaillage, travaux divers	....
	Autres services	
☐	Travaux de nettoyage	....
☐	Autres SAP	....

"J'ai lu et j'accepte ce devis dont les conditions d'exécution du contrat figurent au verso".
Signature du client :
Date
Signature du Coopérateur

Règlement chèque : ....
Règlement CESU pré financé : ....
TOTAL TTC € : ....

Enquête de satisfaction du client : *(Cochez vos réponses)*
Quelle estimation donnez-vous sur l'ensemble du service de la Coopérative ?
❑ Très satisfait ❑ Satisfait ❑ Plutôt insatisfait
Quels sont les points à améliorer ?
❑ L'accueil ❑ La prestation ❑ La convivialité ❑ Les informations ❑ Le coût
Autres précisez : ....

Après l'intervention
"Travaux effectués conformes au devis"
Date et signature du client :

Libellez le chèque à l'ordre de Professionnels à Domicile *(Le remettre à votre jardinier)*
Merci de ne pas agrafer le chèque joint correspondant à votre intervention

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser ce formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation.
Complétez au dos et renvoyer à l'adresse ci-contre >

Art L.121-6 code de la consommation
Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L.125-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.
(Voir au verso ainsi que les conditions générales de vente)

Jardiniers Professionnels
COOPÉRATIVE PROFESSIONNELS À DOMICILE
BP 68479 - Z.I. les Pontots - 64184 BAYONNE Cedex
professionnelsadomicile@gmail.com
Tél. 05 59 70 59 20 /06 45 86 70 64
Déclaration Ministère de l'Économie SAP/504019498
Coopérative SAS capital minimum de 13 470 €
RCS BAYONNE 504019498

Communication Professionnels à Domicile - JANVIER 2014

L'intervention

1 Vous prenez rendez-vous avec votre client et vous réalisez la prestation

après lui avoir laissé un délai de rétractation de 8 jours entre la date du devis et l'intervention (ce délai de rétractation est obligatoire dans le cadre des "Services à la Personne").

2 Lorsque le devis a été accepté et les travaux réalisés.

Vous mettez la date de l'intervention et vous demandez au client de mettre la mention : "**Travaux réalisés certifiés conformes**" et sa signature. Le client doit aussi cocher les cases de l'enquête de satisfaction.

Attention :
1 bon d'intervention par nature d'activité :

Exemple : **Jardin / Petits travaux de jardinage**
= 1 feuille d'intervention et son chèque correspondant

Exemple : **Entretien de la maison (nettoyage)**
= 1 feuille d'intervention et son chèque correspondant

Votre client pourra ainsi cumuler les différents plafonds de la prestation à hauteur d'un plafond de 10 000 €.

Après l'intervention

A titre d'exemple :

1 Le client règle 112 € (si TVA) ou 130 € (si micro) par chèque ou CESU pré financé à l'ordre de "Professionnels à Domicile"
et bénéficie de **50 % de réduction ou de crédit d'impôts** sur le montant de votre prestation.

2 Vous joignez le chèque avec un trombone, (ne pas agrafer) à gauche en haut du feuillet rose et la facture de votre intervention à la Coopérative (100 €), vous expédiez l'ensemble à "Professionnels à Domicile".

3 **La Coopérative vous vire les 100 € sur votre compte sous 5 jours ouvrés.**



Communication Professionnels à Domicile - JANVIER 2014